

Monsieur le Recteur,

Mesdames et Messieurs les membres du Comité Social d'Administration académique,

L'actualité est venue mettre crûment en lumière les défaillances passées et présentes de l'Éducation nationale en matière de protection des mineur·es et de respect des droits de l'enfant.

Nous pensons tout d'abord aux récentes révélations concernant les **violences physiques et les agressions sexuelles** au collège-lycée Notre-Dame de Bétharram et au silence coupable qui a trop longtemps prévalu. Depuis 1957, plus de cent victimes ont déclaré y avoir subi des violences sexuelles, auxquelles s'ajoutent des punitions corporelles qui s'apparentent à des tortures faites aux enfants dans l'impunité la plus totale au sein d'une structure financée par l'État sous l'égide du Ministère de l'Éducation nationale.

Cette affaire illustre l'ampleur des violences pédocriminelles. Les enfants sont les premières victimes des violences sexuelles. Une fille sur cinq et un garçon sur treize sont concerné·es. La plupart des enfants victimes connaissent leurs agresseurs, qui sont des adultes ayant une autorité sur elles et eux. Nous exigeons que toute la vérité soit faite sur cette affaire. Les victimes méritent justice et notre institution doit assumer ses responsabilités, notamment en mettant en œuvre un réel contrôle des établissements privés, sans aucune tolérance vis-à-vis des méthodes éducatives qui ne respectent pas les droits de l'enfant.

En second lieu, nous tenons à attirer l'attention sur la **situation des mineur·es isolé·es** qui, depuis 2 mois et demi, occupaient le premier étage de l'immense bâtiment de la Gaîté Lyrique pour échapper à la rue et au froid. Ces mineur·e.s isolé·e.s ont été évacuées par les forces de l'ordre il y a quelques jours, à l'aube. Les images de cette évacuation retransmises en direct à la télévision, font froid dans le dos, et nous rappellent des heures sombres de notre histoire. Ces jeunes revendiquent des places d'hébergement, leur scolarisation, la reconnaissance de la présomption de minorité ainsi que l'accès aux services de santé. Or, l'État bafoue ces droits fondamentaux pourtant inscrits dans la convention internationale des droits des enfants signée par la France. Les services déconcentrés de l'Éducation nationale ne font pas exception et entravent de fait la scolarisation d'une grande majorité de ces jeunes, en ne proposant pas assez de créneaux de rendez-vous pour les tests préalables au centre académique pour la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs, en n'accompagnant pas les mineur·es isolé·es dans les formalités pour leur scolarisation et en ne les affectant bien trop souvent que dans les filières les moins attractives.

Le ministère entend faire de la semaine du 15 au 21 mars "un grand temps fédérateur visant à promouvoir les valeurs et les principes fondamentaux de la République". Il s'agit en pratique de **dépolitiser le racisme**, d'en faire une question purement individuelle.

L'école n'échappe pas aux logiques institutionnelles racistes. L'abandon de l'éducation prioritaire via la sortie des lycées du dispositif, une baisse des moyens et l'absence de mise à jour de la carte, a largement dégradé le service public d'éducation dans les quartiers populaires où les personnes racisées sont sur-représentées. Les IPS (indices de position sociale) des établissements privés sont de plus en plus hauts pendant que les IPS des écoles et collèges d'éducation prioritaire qui concentrent une sur-représentation de personnes racisées sont toujours aussi bas. Cette ségrégation scolaire et sociale a une dimension raciste.

Sous couvert de défense de la laïcité, les mesures de stigmatisation, de tri, de fichage et au final d'exclusion des élèves se sont multipliées : demandes de relever le nombre d'élèves musulman·es célébrant l'Aïd ou pratiquant le ramadan, interdiction d'accès à l'établissement scolaire pendant la pause méridienne pour les élèves qui pratiquent le ramadan, appel à délation via la plateforme laïcité... ces mesures participent à la construction d'un "problème musulman" La loi de 2004 contre

les signes religieux ostensibles exclut des filles musulmanes de l'école. La circulaire contre les abayas a permis une offensive politique et médiatique large, où les plateaux médiatiques commentaient les tenues de jeunes filles, leur inventaient des significations, pendant que des personnels leur demandaient carrément de se déshabiller, ou de rentrer chez elles. Aujourd'hui, les discriminations contre les enfants musulman·es prennent une ampleur alarmante.

Des élèves Roms ou sans domicile fixe se voient exclu·es, faute d'adresse de domiciliation.

Les dispositifs UPE2A sont trop peu nombreux et ne bénéficient pas des moyens et des personnels nécessaires. Le Rectorat de Créteil applique le retour secteur des élèves d'UPE2A après 1 an. Les élèves doivent donc quitter en milieu d'année leur collège d'apprentissage pour retourner dans leur collège de secteur : le droit de rester 1 an est devenu le devoir de quitter au bout d'un an. Les années précédentes, nombre d'élèves restaient jusqu'à la fin de l'année scolaire, puis s'inscrivaient ensuite, à la rentrée suivante, dans leur collège de secteur. Ce retour en milieu d'année est vécu très douloureusement par les élèves. Les élèves d'UPE2A se retrouvent donc face à une double contrainte /

- soit n'avoir que 6/8 mois d'UPE2A et commencer une rentrée de septembre dans leur collège de secteur, en ayant des bases très fragiles pour suivre.

- soit avoir 1 an jour pour jour mais disparaître en plein milieu d'année et devoir s'habituer à un nouveau collège, à une nouvelle classe, à de nouveaux camarades, après un déracinement...

Les pouvoirs publics doivent garantir à chaque jeune, à chaque enfant, avec ou sans papiers, des conditions de vie ouvrant droit à un futur meilleur. L'Éducation nationale doit y prendre toute sa part en facilitant la scolarisation et en ouvrant des places permettant la diversité des parcours scolaires. SUD éducation soutient l'auto-organisation des jeunes mineur·es isolé·es qui se mobilisent partout sur le territoire pour leurs droits.

Nous tenons à partager avec vous quelques nouvelles qui nous ont réjoui au cours des dernières semaines. Il y en a. Par une décision datée du 9 janvier 2025, **le tribunal administratif de Versailles a annulé la mutation « dans l'intérêt du service » qui visait notre camarade Kai Terada** et a enjoint le rectorat de Versailles à le réintégrer sur son poste au lycée Joliot-Curie de Nanterre (92) dans un délai de 6 mois. En outre, le Rectorat est condamné à lui verser une somme de 1800 euros. La situation de Kai Terada est symptomatique de la répression menée par l'Éducation nationale, sous forme de sanctions déguisées. Que nous rencontrons également dans l'académie de Créteil.

Nous avons appris il y a quelques jours **l'annulation des sanctions par la Cour administrative d'appel de Bordeaux pour Aladin et Sylvie des "4 de Melle"** réprimé.e.s pour s'être mobilisé.e.s comme beaucoup contre les Épreuves Communes de Contrôle Continu, les fameuses E3C du bac Blanquer. Cette nouvelle victoire est la preuve que par la solidarité et la mobilisation, on peut stopper la vague de répression en cours ces dernières années dans l'éducation pour faire taire.

Au niveau de notre académie, la situation de nos **collègues des Brigades Départementales REP+** nous inquiète. Les formations REP+ sont annulées depuis le 13 mars 2025. Des avis de suppléance ont été envoyés à nos collègues pour aller prendre en charge des remplacements de longues durée aux 4 coins du département, sans garantie aucune qu'ils ne soient pas prolongés ad vitam eternam... Au delà du fait d'utiliser les formations REP+ comme variables d'ajustement, l'académie de Créteil se joue littéralement d'elles et d'eux, en ne leur donnant aucune visibilité ni sur la durée des missions, ni sur la durée de l'octroi de la prime REP+ (qu'elles et ils auraient normalement touché) qui leur est "magnanimement" accordée à titre exceptionnel en zone banale, ni sur ce qu'il

adviendra de leurs postes dans l'avenir puisqu'un projet de fusion de tous les corps de remplaçants est apparemment déjà prévu pour l'année 2026 d'après certaines sources.

Sans visibilité, il leur est plus difficile d'organiser leurs vies de famille et encore moins de savoir s'il leur est opportun de participer au mouvement et dans quelles conditions. Pourriez-vous nous éclairer sur ce point ?

Autre point chaud de l'académie de Créteil, la zone d'Ivry sur Seine. Des écoles se retrouvent avec plusieurs classes sans enseignant.e et sans remplaçant.e, devant répartir les élèves dans les autres classes. A l'école Einstein, une classe de CP n'a pas de remplaçant.e depuis mi-janvier et une classe de CE1 n'a classe que le jeudi et le vendredi faute de remplaçant.e les lundis et mardis. A l'école Jacques Solomon, c'est un congé maternité en CP qui a vu succéder 9 remplaçant.e.s différent.e.s. Des situations similaires se retrouvent à l'école l'Orme au chat, à Makarenko...

Lorsque les équipes se mobilisent (parents et enseignant.e.s), en occupant le bureau de la directrice, ou en refusant de faire classe aux élèves, des remplaçant.e.s sont alors pris.e.s dans d'autres écoles (après avoir commencé la classe) et envoyé.e.s là où il y a le plus de bruit. Il s'agit à chaque fois de déshabiller Pierre pour habiller Paul, afin d'éteindre le feu dans l'urgence. Ces remplaçant.e.s ne restent souvent qu'une journée.

De façon générale à présent, les élèves sont soit réparti.e.s dans d'autres classes, soit avec un.e remplaçant.e, un jour de temps en temps, et différent.e d'une fois sur l'autre. Il n'y a par là aucune continuité pédagogique et c'est un nombre important d'enfants qui se retrouve aujourd'hui privé d'un droit fondamental : le droit à la scolarité. La politique de l'académie de Créteil, la politique éducative du gouvernement français est elle de donner encore moins à celles et ceux de nos élèves qui sont scolarisé.e.s dans ce que l'on nomme parfois les « quartiers sensibles » ? A celles et ceux qui espèrent trouver leur place grâce à un service public d'éducation de qualité ?

Ce matin l'école L'orme aux chats et le collège Wallon d'Ivry sur Seine étaient occupés par des parents d'élèves.

Dans plusieurs établissements du 93, la situation était déjà intenable face à l'**absence d'infirmier · es, d'assistant · es sociaux · les ou de Psy-EN** venant s'ajouter à des conditions de travail et d'étude déjà dégradées. Dans ce département en grande tension sociale, les élèves et les familles ne peuvent pas se passer d'un pôle psychosocial solide et efficient dans les établissements scolaires.

Pourquoi cette baisse de postes est elle un véritable danger pour nos élèves ? La santé, la sécurité et le bien-être de nos jeunes doivent être une priorité absolue, et pour cela, il est indispensable que chaque établissement dispose d'un poste d'infirmière scolaire à plein temps. *De nombreux établissements sont impactés.* Les établissements concernés sont très nombreux sur le département, sans compter l'absence totale de garanties que les demi-postes soient pourvus. C'est un scandale !

Face à l'absence d'infirmier · es, que fait le ministère ? Le ministère décide de supprimer des postes et de partager les autres en mi-temps par établissement (soit un · e infirmier · e pour deux établissements) pour cacher la misère et sauver la face ! Cette magouille lâche et honteuse induit la suppression de 12 postes d'infirmier · e scolaire à temps plein dans le 93 dès la rentrée prochaine ! Ce modèle de partage des postes, qui ne répond à aucune logique si ce n'est une logique comptable, prive ainsi les élèves d'un · e infirmier · e sur l'ensemble de la semaine, mettant en danger la santé et le bien-être de ces derniers, mais aussi des personnels (infirmier.es mais aussi AESH, AED, CPE, enseignant · es etc.) qui se retrouveront de fait à pallier l'absence de personnel médical et ses conséquence sans formation ni rémunération supplémentaire.

Nous dénonçons les mauvaises conditions de travail et un recrutement déplorable de l'État mais aussi une réelle volonté politique de casse des services publics et un abandon manifeste des départements les plus vulnérables ! Nous déplorons l'absence d'une réelle politique de recrutement,

des conditions de travail difficiles non compensées par une paie décente, et des postes rendus encore moins attractifs pour des agents à cheval sur deux établissements.

Il est temps de donner des moyens à ce qui est réellement prioritaire dans le 93 !

En Seine et Marne, la DASEN a tenté d'imposer un redéploiement de postes aux collègues Assistantes Sociales en faveur des élèves. Il a été demandé à chacune de prendre en charge 2 voir 3 établissements, et cela dès la rentrée 2025. Cette demande s'est faite sans aucune concertation, lors du Groupe de Travail du mois de janvier.

Ce n'est qu'après une journée de grève départementale, puis une journée de grève académique massivement suivies par les collègues que la DASEN Madame Debuchy a annoncé ce lundi l'annulation de ce redéploiement. Si la lutte collective s'est avérée payante, nous resterons vigilants à l'avenir face à ce type de projet intolérable.

Voilà donc Monsieur le Recteur quelques-unes des nombreuses situations préoccupantes récentes dans notre académie. Notre déclaration aurait pu être encore bien plus longue. Ces éléments sont à mettre au passif du bilan de votre prédécesseure. Nous avons pu constater au cours des dernières années une dégradation constante du service public de l'éducation nationale dans l'académie de Créteil et la mise en place d'une politique de maltraitance des élèves et des personnels. Nous en voulons pour preuve le fait que les indicateurs de risques psycho sociaux sont en augmentation constante dans cette académie, comme partout en France en ce qui concerne le Ministère de l'Éducation Nationale. Nous observerons avec attention ces indicateurs dans les années à venir, ils seront le fruit de votre politique. Nous continuerons de notre côté à lutter pour inverser leur courbe ascendante, nous continuerons à lutter pour un autre avenir que celui qui nous est proposé. Nous continuerons à nous battre pour une école publique, gratuite, laïque, égalitaire et émancipatrice.

Je vous remercie de votre attention.